



## COMMUNE DE GROSPIERRES

### LETTRE D'INFORMATION

### AMBROISIE

Depuis quelques années, l'ambrosie plante envahissante de nos régions demande toute l'attention de la population. L'Arrêté Préfectoral N°204-106-0003 du 18 avril 2014 instaure un plan de lutte pour l'éradication de cette plante. Il demande l'aide des collectivités locales et la nomination d'un « référent ambrosie » par le Conseil Municipal : M. PLATEL Pierre, conseiller municipal a été mandaté à ce poste.

L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen très allergisant est responsable de diverses pathologies chez les sujets sensibles essentiellement de types respiratoires (asthme, rhinite, trachéite ....).

Cette plante pousse sur les terrains vagues, le bord des routes, dans les fossés, dans des jardins et pelouses, dans les espaces publics et surtout sur les terres agricoles après moissons, dans les cultures de tournesol et de maïs... La période allergisante de cette plante va de fin juillet à octobre.

Très présente sur le territoire de GROSPIERRES, elle entraîne pour les collectivités publiques des dépenses de santé très importantes pour la sécurité sociale.

Pour les détruire, il vaut mieux l'arracher que la couper.

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à cette lettre d'information et des mesures que vous prendrez pour cette lutte.

le 31 juillet 2014

Pour le référent, le Maire, Marc GUIGON

